

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération  
n° 2015.12.165.B

**Fournitures de pièces  
détachées,  
accessoires et  
prestations de  
réparations pour  
poids lourds et  
véhicules divers de  
marque Renault -  
constitution d'un  
groupement de  
commande entre  
GrandAngoulême et  
la ville d'Angoulême :  
appel d'offres ouvert**

**LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.12.165.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**FOURNITURES DE PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES ET PRESTATIONS DE REPARATIONS POUR POIDS LOURDS ET VEHICULES DIVERS DE MARQUE RENAULT - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE GRANDANGOULEME ET LA VILLE D'ANGOULEME : APPEL D'OFFRES OUVERT**

La communauté d'agglomération GrandAngoulême et la ville d'Angoulême disposent d'un parc de véhicules poids lourds dont il est nécessaire d'assurer la maintenance.

Afin de satisfaire aux besoins de leurs différents services, la ville et GrandAngoulême se sont rapprochées pour constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du code des marchés publics, relatif à la fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour véhicules poids lourds de marque Renault.

A ce titre, il est proposé de passer un marché à bons de commandes sans engagement sur un montant minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics avec les estimations annuelles suivantes :

- GrandAngoulême : 250 000 € HT
- Ville d'Angoulême : 30 000 € HT

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit quatre ans maximum.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. Elle désigne GrandAngoulême comme coordonnateur.

A ce titre, il est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du titulaire.

Conformément à l'article 8-VII 1° du Code des marchés publics, le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier les marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Au regard des estimations de l'ensemble des membres, les marchés seront passés par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 26-I 1°, 33, 56 à 59 et 77 du Code des marchés publics, nécessitant la réunion d'une commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur et sera présidée par son représentant.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la constitution et le fonctionnement du groupement de commande pour la passation des marchés de vérifications périodiques réglementaires et d'en approuver la convention constitutive.

**D'ACCEPTER** que le rôle de coordonnateur du groupement soit à la charge de GrandAngoulême.

**D'ACCEPTER** les missions du coordonnateur et des membres du groupement telles que définies dans la convention ci-annexée.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, Vice-présidente en charge de la commande publique, à signer la convention ci-annexée.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, Vice-présidente en charge de la commande publique, à signer les marchés ainsi que les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou M. Gérard DEZIER, Vice-président en charge de la gestion du patrimoine, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés relatifs à la fourniture de pièces détachées et accessoires et prestations de réparations pour véhicules poids lourds de marque Renault, à l'exception de la signature des avenants et des décisions de résiliation.

**D'IMPUTER** la dépense aux budget principal et budgets annexes

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 décembre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 décembre 2015</b>